

MICHEL AGENOR
15 T ROUTE DE LA LOGE
89340 SAINT AGNAN

Monsieur Christian GNAHORE
1 Rue Thimonnier
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

Saint Agnan, 18 juin 2024

Lettre remise en main propre contre décharge

Objet : Promesse d'embauche

Monsieur,

Vous êtes actuellement employé dans notre société dans le cadre d'un CDD qui a pris effet le 02 mai 2024 et qui doit trouver son terme le 01^{er} novembre 2024.

Dans le prolongement de nos échanges, nous avons le plaisir de vous notifier notre intention de vous engager en contrat à durée indéterminée à l'issue de votre CDD.

Vous exercerez vos fonctions à Paris Gare de l'Est à compter du 2 novembre 2024 en qualité de monteur afficheur.

Votre rémunération mensuelle brute sera de 2554,00 euros (Deux mille cinq cent cinquante-quatre euros), pour un horaire mensualisé de 151.67 heures.

La convention collective applicable dans notre société est celle de la « Publicité ».

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser cette promesse d'embauche et disposez d'un délai de deux semaines pour nous faire connaître votre réponse.

Sans réponse de votre part d'ici le 01^{er} juillet 2024 votre silence sera interprété comme un refus au contrat de travail proposé.

En cas d'acceptation, nous vous remercions de nous faire parvenir le présent document signé et précédé de la mention manuscrite "Lu et approuvé".

Le salarié
Monsieur Christian GNAHORE

La Société
Monsieur AGENOR MICHEL